

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Théroux, maire, tenue le 4 février 2013 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Dépôt du rapport financier 2012
- 6.- Correspondance;
- 7.- Autres sujets;
- 8.- Paiement des factures;
- 9.- Compte-rendu des comités :
  - 9.1 - *Conseillers*
  - 9.2 - *Inspecteur en voirie*
  - 9.3 - *Inspecteur en bâtiment et environnement;*
- 10.- Ferme Charpentier SENC;
- 11.- Pacte rural;
- 12.- Dépenses incompressibles 2013;
- 13.- Varia ouvert;
- 14.- Période de questions;
- 15.- Fin de la séance.

#### 2013-015 résolution no 2013-015

Proposé par le conseiller Marc Vaillancourt, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 4 février 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 2013

#### 2013-016 résolution no 2013-016

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2013 est adopté avec la correction à la page 9368, résolution 2013-006, ou on doit lire : ...que la facture de 3 800.\$ plus taxes soit payée à Martin Tétreault pour les **bases des** enseignes à être installées à différents endroits de la municipalité dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉ

### Suivi du procès-verbal

Aucun suivi.

### 4) Période de questions

Aucune question.

## **5) Dépôt du Rapport Financier 2012**

Madame Francine Bergeron, associé en vérification de la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton dépose le rapport financier 2012 et donne les explications.

2013-017 résolution no 2013-017

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que le conseil municipal de Newport approuve le dépôt du rapport financier 2012 présenté par Madame Francine Bergeron, responsable du dossier.

ADOPTÉ

## **6) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2013-02-04 a été remise à tous les membres du conseil.

2013-018 résolution no **2013-018**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la correspondance 2013-02-04 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

## **7) Autres sujets**

**1- Table estrienne de concertation interordres en éducation** – Port du ruban vert et blanc de la persévérance scolaire et adoption d'une résolution.

2013-019 résolution no **2013-019**

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes  
Appuyé par le conseiller Lionel Roy

QUE le conseil municipal de Newport proclame du 11 au 15 février 2013 comme les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité de Newport.

Adopté

**2- Municipalités du Québec** – Copie de résolution dans laquelle les municipalités confirment l'opposition aux amendements proposés à l'article 29.1 de la Charte de la langue française.

2013-020 résolution no **2013-020**

OPPOSITION À DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE STATUT BILINGUE EXISTANT EN VERTU DE L'ARTICLE 29.1 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE la Charte de la langue française («Charte») a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, et que plus de 80 municipalités dans la province de Québec ont été reconnues comme ayant un «statut bilingue» en vertu des dispositions de l'article 29.1 de la Charte; et

ATTENDU QUE les dispositions initiales de la Charte permettaient aux municipalités dont une majorité de résidents parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1; et

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport est reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 de la Charte depuis 1977 et qu'elle désire conserver ce «statut bilingue»; et

ATTENDU QUE, actuellement, la Charte ne permet pas que la reconnaissance du «statut bilingue» en vertu de l'article 29.1 soit retirée à une municipalité ou un arrondissement, à moins que la municipalité ou l'arrondissement concerné en fasse la demande; et

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 170 qui imposait les fusions forcées aux municipalités en 2000, et qu'elle a adopté en même temps la loi 171 qui modifiait considérablement les critères de reconnaissance prescrits par l'article 29.1 de la Charte, allant d'une majorité de résidents d'une municipalité ou d'un arrondissement parlant une langue autre que le français, à une majorité de résidents de langue maternelle anglaise; et

ATTENDU QUE les critères révisés en vertu de la loi 171 ont été imposés sans consultation préalable avec les municipalités reconnues en vertu de l'article 29.1, selon la définition la plus étroite et la plus inexacte de ce que sont les communautés anglophones au sein desdites municipalités ou desdits arrondissements; et

ATTENDU QUE le présent gouvernement du Québec propose maintenant l'adoption du projet de loi 14 qui permettrait le retrait par décret de la reconnaissance en vertu de l'article 29.1 pour les municipalités ou arrondissements, contre la volonté de la municipalité ou de l'arrondissement concerné, de son conseil dûment élu et de ses résidents; et

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport est fermement opposée aux amendements proposés à l'article 29.1 de la Charte qui sont prévus dans le projet de loi 14;

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker  
Appuyé par le conseiller René Tétreault  
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Newport déclare, par la présente, qu'elle désire conserver le «statut bilingue» qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et ce, maintenant et à l'avenir, et qu'elle désire le faire indépendamment de toute fluctuation de sa population dans les données du recensement, présentes ou futures;

QUE les résidents et le conseil de la Municipalité de Newport considèrent la reconnaissance de notre municipalité en vertu de l'article 29.1 comme essentielle au caractère de la municipalité et comme le témoignage de la présence historique des deux communautés, anglophone et francophone, dans la municipalité;

QUE la Municipalité de Newport s'oppose vigoureusement aux modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte comme le prévoit le projet de loi 14 et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle évite d'adopter toute loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou dudit arrondissement;

QUE la Municipalité de Newport invite tous les membres de l'Assemblée nationale à retirer les dispositions du projet de loi 14 qui proposent de modifier l'article 29.1 de la Charte ou de voter contre et de rejeter ces dispositions puisque nous les considérons comme une attaque aux droits fondamentaux et au caractère intrinsèque des municipalités et des arrondissements qui bénéficient actuellement d'une reconnaissance en vertu de l'article 29.1;

QUE la Municipalité de Newport demande à son directeur général d'envoyer cette résolution à tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec, à toutes les autres municipalités du Québec officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte, aux membres du Parlement fédéral et au Commissaire aux langues officielles du Canada ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ADOPTÉ

**3- Cogesaf** – Lancement du 10<sup>e</sup> anniversaire du COGEAF par un événement qui se tiendra le 11 mars.

**4- Université rurale québécoise 2013-Estrie** – Dévoilement de la programmation et lancement de la période d'inscription, mardi le 12 février à East Angus.

**5- CSSS du Haut-Saint-François** – Prochaine édition du Forum sur le continuum de services HSF, le 8 février à Cookshire.

**6- CRÉ de l'Estrie** – Invitation au Forum régional de concertation sur l'actualisation du Plan de développement de l'Estrie, jeudi le 14 février à Sherbrooke.

**7- Ferme Bischof Farm** – Copie de lettre adressée à l'inspecteur en bâtiment concernant l'évacuation des eaux sous le ponceau # 1990 du chemin de la Rivière du Nord.

**8- Renée-Claude Leroux, CSHC** – Dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, offre de participer en inscrivant des messages d'encouragement et de persévérance à tous les élèves.

**9- Tech-Nic Réseau Conseil** – Suite à l'acceptation de participer à la conception d'un logiciel de gestion préventive dans le domaine municipal, trois municipalités participeront (East Angus, Weedon et Newport). Une demande de libérer du temps de travail, environ 3 heures par mois pour une période d'une année, l'inspecteur à la voirie, et de lui permettre d'avoir accès à un téléphone intelligent ou tablette électronique pour entrer les données.

2013-021 résolution no 2013-021

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte l'achat d'un téléphone intelligent pour entrer les données dans le logiciel de gestion préventive et de libérer du temps de travail, 3 heures par mois pour une période de un an, l'inspecteur à la voirie.

ADOPTÉ

Le conseiller Marc Vaillancourt se retire de toute décision.

**10- Emploi d'été Canada 2013** – Les demandes de financement seront acceptées du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2013.

2013-022 résolution no 2013-022

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil de la municipalité autorise la présentation d'une demande de subvention à Service Canada dans le cadre du programme «Emplois d'été Canada 2013» afin d'embaucher un étudiant au Service administratif et d'autoriser à cette fin, le maire et le directeur général à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉ

**11- Carrefour Action municipale et famille** – Tournée du 25<sup>e</sup>

anniversaire le 20 février à Sherbrooke.

**12- Les rendez-vous annuels Présâges en partenariat avec Sercovie** – Invitations aux bénévoles de la région de l'Estrie le 17 avril prochain à Sherbrooke pour une journée de ressourcement et de formation pour les bénévoles engagés auprès des aînés.

**13- CRÉ de l'Estrie** – Invitation à un forum sur les dérives des OGM agroalimentaires, le 15 mars 2013 à Sherbrooke.

**14- La Passerelle** – Demande d'appui financier dans le cadre de La journée Internationale des Femmes 2013 qui aura lieu le mercredi 6 mars à Weedon.

2013-023 résolution no 2013-023

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu qu'une inscription pour 3 personnes soit faite à La Passerelle dans le cadre de la Journée internationale des Femmes, le 6 mars 2013 à Weedon.

ADOPTÉ

**15- Club 4H de Sawyerville** – En juillet 2013, le Club 4H de Sawyerville sera les hôtes du Rallye Provincial qui regroupe les membres des clubs du Québec et l'est de l'Ontario. Pour ce faire, le club doit financier 6 000.\$ du budget de 25 000.\$. Demande une aide financière avec l'achat d'une publicité.

2013-024 résolution no 2013-024

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la municipalité achète une ¼ de page à 65\$ pour soutenir les membres du Club 4-H lors du Rallye Provincial qui aura lieu du 18 au 21 juillet 2013.

ADOPTÉ

**16- MRC du Haut-Saint-François** – Appel à tous pour photos numériques de la municipalité pour une représentation sur le site régional.

**17- Société d'Agriculture du Comté de Compton** – Invitation à l'assemblée générale annuelle le 16 février au centre communautaire de Sawyerville.

**18- CRÉ de l'Estrie** – 2<sup>e</sup> édition du Forum sur le continuum des ressources et des services HSF, le 8 février à Cookshire.

**19- Journées de la Persévérance scolaire** – Invitation à une conférence de presse pour le lancement de la 4<sup>e</sup> édition des journées de la persévérance scolaire, le 8 février à 9h45 au Palais de sports, Sherbrooke.

**20- COGESAF** – Invitation a colloque de l'AMEUS (Association de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, le 1<sup>er</sup> mars.

**8) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2013-01-31, a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2013-025 résolution no 2013-025

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une

somme de 104 975.93 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 4 février 2013 selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2013-01-31 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## **9) Compte-rendu des comités**

### **9.1) conseillers**

Comité Loisirs La conseillère Jacqueline Désindes donne son compte rendu du mois.

Comité Voirie Aucun rapport

Maire

Agglomération : Comité de protection incendie

MRC : Atelier sur le ciel étoilé et lumières Led, rencontre sur le transport collectif.

### **9.2) inspecteur en voirie**

Aucun rapport.

### **9.3) inspecteur en bâtiment et environnement**

Il informe que Monsieur Albert Castonguay, pisciculteur au 89 chemin Castonguay demande une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour extraire du lot 3-B, rang 4, la résidence située au 64 chemin Castonguay sur un terrain de 40 000 pieds carré (5000 m<sup>2</sup>) pour remplacer le droit acquis à la résidence du 89 chemin Castonguay. L'inspecteur indique que le projet est conforme à la réglementation municipale.

2013-026 résolution no 2013-026

ATTENDU que M. Albert Castonguay s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour extraire du lot 3-B, rang 4, cadastre du Canton Newport, la résidence située au 64 chemin Castonguay sur un terrain de 40 000 pieds carré (5 000 m<sup>2</sup>) pour remplacer le droit acquis à la résidence du 89 chemin Castonguay;

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault et résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet de Monsieur Albert Castonguay.

ADOPTÉ

## **10) Ferme Charpentier SENC**

La ferme prévoit le remplacement de réservoirs à lisier existants pour un bâtiment d'élevage existant mais avec l'absence de toiture, aussi demande à la municipalité de permettre de soumettre une demande de dérogation afin de ne pas être dans l'obligation d'installer une toiture ou bien considérer un facteur d'atténuation pour la haie brise-vent mature existante entourant l'installation d'élevage et la présence d'un boisé à l'est de la ferme.

La directrice générale informe que la demande a été remis à la MRC et que la municipalité est en attente d'une recommandation. Ils seront avisés

aussitôt.

## **11) Pacte rural**

Madame la mairesse, propose de construire le chapiteau tel que suggéré par un groupe de citoyen, l'automne dernier et de construire une patinoire.

2013-027 résolution no 2013-027

ATTENDU que dans le cadre de la réalisation de son plan de travail 2012-2013, la municipalité de Newport dépose au fonds du Pacte rural 2007-2014, le projet de construire un pavillon multifonctionnel dans le secteur d'Island Brook et l'aménagement d'une patinoire multifonctionnelle pour le secteur St-Mathias;

ATTENDU que la municipalité vise, par la réalisation de ces projets, l'axe de développement Dynamisme local du Volet 1 : mettre la Municipalité sur la map et donner une fierté de vivre à Newport, en augmentant les services de loisir pour tous (en retenant les jeunes et les jeunes familles) et en faisant des liens avec les aînés par la poursuite de l'amélioration des parcs de la municipalité;

ATTENDU que les projets de construction d'un pavillon multifonctionnel et l'aménagement d'une patinoire multifonctionnelle auront un impact direct sur les solutions envisagées de l'axe de développement Dynamisme local du Volet 1 : mettre la Municipalité sur la map et donner une fierté de vivre à Newport, soit :  
réduire l'isolement par la création de lieux et activités de rencontre;  
créer une dynamique communautaire;  
offrir des services et des activités de qualité aux jeunes, adultes, familles et personnes âgées de la municipalité;

ATTENDU que le coût total du projet déposé au fonds du Pacte rural 2012-2013 se chiffre à 52 486.29\$ réparti ainsi : municipalité de Newport, pavillon multifonctionnel 7 496.29\$ et Pacte rural 26 990\$ patinoire multifonctionnelle 3000\$ et Pacte rural 15 000\$;

ATTENDU que la municipalité de Newport a l'intention de réaliser les travaux de réalisation du pavillon multifonctionnel et patinoire multifonctionnelle à l'été 2013;

Il est proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu

QUE la municipalité de Newport autorise un déboursé de 10 496.29 \$, la somme représentant la part financière de la municipalité au projet de construire un pavillon multifonctionnel à Island Brook et une patinoire multifonctionnelle à St-Mathias présenté au fonds du Pacte rural 2012-2013.

QUE le maire, madame Thérèse Ménard-Théroux soit autorisée à signer l'entente de financement ainsi que tous les documents pertinents.

ADOPTÉE

## **12) Dépenses incompressibles 2013**

### ***Liste des dépenses incompressibles 2013***

#### **Administration générale**

02-110-00-131	rémunération de base des élus	22 712,00 \$
02-110-00-133	allocations de dépenses des élus	11 853,00 \$
02-110-00-200	cotisations de l'employeur	3 495,00 \$
02-110-00-310	déplacement des élus	6 000,00 \$
02-110-00-429	assurances des élus	400,00 \$

02-120-00-412	application de la loi cour municipale	3 700,00 \$
02-130-00-141	salaire gestion financière et admin.	46 610,00 \$
02-130-00-200	cotisations de l'employeur	6 100,00 \$
02-130-00-310	déplacement pour gestion fin. et adm.	1 000,00 \$
02-130-00-320	poste et de transport	2 000,00 \$
02-130-00-330	communication	2 500,00 \$
02-130-00-331	Site Web	750,00 \$
02-130-00-349	publicité autres dons	3 500,00 \$
02-130-00-411	Informatisation des chemins municipaux	5 000,00 \$
02-130-00-412	honoraires services juridiques	25 000,00 \$
02-130-00-413	honoraires comptabilité et vérification	9 450,00 \$
02-130-00-414	honoraires administration et informatique	8 000,00 \$
02-130-00-420	assurances direction générale	550,00 \$
02-130-00-424	assurances cautionnement	220,00 \$
02-130-00-494	cotisations versées à associations et	2 500,00 \$
02-130-00-522	entretien réparation bâtiment terrain Hôtel	4 000,00 \$
02-130-00-527	entretien réparation ameublement	3 000,00 \$
02-130-00-610	aliments boisson tabac	350,00 \$
02-130-00-641	articles de quincaillerie	100,00 \$
02-130-00-643	petits outils	200,00 \$
02-130-00-660	articles de nettoyage	450,00 \$
02-130-00-670	fournitures de bureau imprimés et livres	3 250,00 \$
02-130-00-681	électricité: Hôtel de Ville	4 500,00 \$
02-130-00-726	achats de biens - ameublement et équip.	2 000,00 \$
02-130-00-951	contribution organisme sur dettes de	2 074,00 \$
02-130-00-952	Fond de soutien aux territoires en	813,00 \$
02-130-01-999	frais de caisse	750,00 \$
02-130-02-999	frais de banque	300,00 \$
02-140-00-141	salaire régulier -Élection	4 500,00 \$
02-140-00-143	primes-divers - Élection	525,00 \$
02-140-00-200	cotisation Yeur - Élection	225,00 \$
02-140-00-670	fournitures de bureau - Élection	3 750,00 \$
02-150-00-951	contribution organisme évaluation.	28 391,00 \$
02-190-00-999	remboursement de taxes	1 000,00 \$
02-190-01-999	intérêts sur remboursements de taxes	500,00 \$

**Total Administration générale** 222 018,00 \$

### Sécurité publique

02-210-00-960	organisme gouvernemental police	115 471,00 \$
02-220-00-959	contribution autre incendies (agglo)	200 000,00 \$

**Total Sécurité publique** 315 471,00 \$

### Transport

02-320-00-141	salaire régulier: préposés en voirie	25 000,00 \$
02-320-00-200	cotisation de l'employeur	3 500,00 \$
02-320-00-330	dépense de communication	575,00 \$
02-320-00-411	services scientifiques et de génie	5 000,00 \$
02-320-00-423	assurances responsabilité civile	3 100,00 \$
02-320-00-425	assurances véhicules moteurs	550,00 \$
02-320-00-455	assurances immatriculation	550,00 \$
02-320-00-516	location machineries, outillage et	125 000,00 \$
02-320-00-521	entretien réparation chemins d'été	15 000,00 \$
02-320-00-525	entretien réparation camion	3 000,00 \$
02-320-00-620	gravier sable asphalte pierre	190 000,00 \$
02-320-00-631	essence et huile diesel	4 500,00 \$
02-320-00-635	produit chimique abat-poussière	50 000,00 \$
02-320-00-641	articles de quincaillerie	1 000,00 \$
02-320-00-643	petits outils	1 000,00 \$
02-330-00-141	salaire régulier préposé en voirie	2 472,00 \$
02-330-00-200	cotisations de l'employeur	400,00 \$
02-330-00-310	Frais déplacement -Inspecteur Voirie	300,00 \$
02-330-00-443	enlèvement de la neige	232 600,00 \$
02-330-00-521	entretien réparation chemins d'hiver	1 000,00 \$



02-340-00-520	luminaires	1 000,00 \$
02-340-00-681	électricité	2 000,00 \$
02-355-00-649	pièces accessoires signalisation	2 000,00 \$
02-370-00-448	contribution autre organisme transport du	2 756,00 \$
02-370-00-951	Transport collectif - Q.P.	380,00 \$

**Total Transport** 672 683,00 \$

### Hygiène du milieu

02-414-00-959	contribution organisme traitement des	9 378,00 \$
02-414-10-959	traitement des eaux	6 410,00 \$
02-415-00-419	Installation septique	2 500,00 \$
02-451-10-446	déchets domestiques: cueillette et	51 100,00 \$
02-451-10-700	bacs pour matières résiduelles	500,00 \$
02-451-20-959	contribution organisme (élimination)	20 000,00 \$
02-452-20-959	contribution organisme centre de tri	3 150,00 \$
02-452-21-951	contribution organisme centre tri MRC	1 823,00 \$
02-452-30-951	contribution organisme collecte RDD	403,00 \$
02-460-00-516	entretien cours d'eau location équipement	1 000,00 \$
02-460-00-521	entretien réparation rivière	5 000,00 \$
02-460-00-951	Caractérisation Rivières - QP	4 275,00 \$
02-470-00-951	contribution organisme environnement	3 678,00 \$

**Total Hygiène du milieu** 109 217,00 \$

### Aménagement, urbanisme et développement

02-610-00-141	salaire régulier inspecteur bâtiment et	8 000,00 \$
02-610-00-200	cotisation de l'employeur	1 040,00 \$
02-610-00-310	déplacement de l'inspecteur bâtiment	1 250,00 \$
02-610-00-412	honoraires bureau droits et publicité	500,00 \$
02-610-00-419	honoraires schéma aménagement	1 500,00 \$
02-610-00-423	assurances	250,00 \$
02-610-00-670	fournitures de bureau imprimés et livres	500,00 \$
02-610-00-951	contribution organisme administration	16 633,00 \$
02-610-10-951	contribution organisme entente urbanisme	14 440,00 \$
02-620-00-951	contribution organisme développement	10 348,00 \$

**Total Aménagement, urbanisme et développement** 54 461,00 \$

### Loisirs et culture

02-700-00-951	Loisirs Q.-P.	726,00 \$
02-701-00-681	Électricité -Parc Island Brook	225,00 \$
02-701-00-720	Pacte Rural	5 000,00 \$
02-701-00-900	subvention loisirs 4-Horizons inc.	15 000,00 \$
02-701-00-990	Service Agent Loisirs	4 000,00 \$
02-701-00-999	Projet MADDA	4 300,00 \$
02-702-01-330	Communication - Internet	360,00 \$
02-702-01-527	Entretien & Réparation - Internet	340,00 \$

**Total Loisirs et culture** 29 951,00 \$

**Total Charges** 1 403 801,00 \$

2013-028 résolution no 2013-028

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte et autorise la dépense et le paiement de chacune des dépenses incompressibles jusqu'à concurrence du montant prévue au budget à la date d'échéance de celle-ci.

ADOPTÉE

9381

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites projetées par le conseil de la susdite municipalité

Signé le 4 février 2013.

---

Lise Houle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **13) Varia ouvert**

Le conseiller Germain Boutin fait part de l'insatisfaction de plusieurs citoyens face au service de Xittel. Il ajoute qu'il semble y avoir un gros problème concernant l'utilisation de l'internet dans plusieurs résidences situées sur le territoire. Madame la mairesse donne l'information et rajoute qu'elle doit rencontrer les experts sous peu.

### **14) Période de Questions**

Monsieur Germain Tourigny demande des informations au niveau de la nappe phréatique tel que mentionné dans la région de la Gaspésie. Madame la mairesse donne les informations.

Monsieur Robert Burns demande comment la MRC établie la quote-part, Madame la mairesse répond.

### **15) Fin de la séance**

2013-029 résolution no 2013-029

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 50.

ADOPTÉ.

---

Thérèse Ménard-Théroux, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière